

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation sciences humaines : géographie, histoire, sciences sociales

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be
HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL	Tél : +32 (0) 71 43 82 11	Fax : +32 (0) 71 47 28 19	Mail : edu-loverval@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 46 Histoire 2.2			
Code	PEGH2B46SH	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	50 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte Fabienne PEERS (fabienne.peers@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Thierry CUVELIER (thierry.cuvelier@helha.be) HELHa Loverval Camille PROVOST (camille.provost@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Néant

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Néant

Acquis d'apprentissage visés

Néant

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEGH2B46SHA Histoire 2

50 h / 4 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEGH2B46SHA Histoire 2

40

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation sciences humaines : géographie, histoire, sciences sociales

HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT
Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05 Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Histoire 2			
Code	22_PEGH2B46SHA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	50 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Thierry CUVELIER (thierry.cuvelier@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours d'histoire a pour but d'aider les élèves confrontés à un brassage sans précédent de cultures à se situer, situer l'autre et découvrir le monde contemporain par référence au passé. Donc, préparer les élèves à jouer leur rôle de citoyen conscient et responsable. La formation du futur professeur d'histoire repose donc sur deux éléments : les connaissances qui s'apprennent et les méthodes qui se construisent: informer et former.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Histoire discipline :

Envisagée de manière chronologique, l'étude de l'histoire est celle de l'humanité et de son évolution. Elle poursuit l'étude entamée en 1ère année sur l'Antiquité. Dans le cadre d'heures communes à la 2ème et la 3ème années, on étudiera soit des civilisations non européennes (chinoise, précolombienne...) soit des dossiers d'actualités (pour le cours de sciences-humaines en 3e, 4e, 5e et 6e technique ou professionnel).

Les techniques et savoir-faire de l'histoire continuent à être entraînés.

Histoire méthodologie :

Le cours de didactique de l'histoire aborde l'étude des programmes de l'enseignement secondaire et forme les étudiants aux diverses méthodes d'enseignement. Après avoir acquis savoirs et savoir-faire lors de la 1ère année de régendat et bien que ceux-ci doivent encore être exercés, on met l'accent en 2ème sur la construction des compétences.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Histoire discipline : Par l'analyse de documents, la recherche en bibliothèque, les travaux de groupes les excursions et le voyage scolaire, les étudiants s'initieront aux méthodes de la recherche historique, aux principaux moyens d'informations et se formeront ainsi à la découverte et à la communication d'un savoir et d'un savoir-faire. L'approche pourra être interdisciplinaire, privilégiant toutes les branches du savoir.

Histoire méthodologie : Les étudiants s'initieront aux méthodes de la didactique et se formeront ainsi à la découverte et à la communication d'un savoir et d'un savoir-faire. Exercices pratiques de construction de leçons et de compétences. Méthodes d'évaluation.

Une attention particulière pourra être également portée aux nouveaux contenus et méthodes du dernier référentiel de FHGES.

Démarches d'apprentissage

Néant

Dispositifs d'aide à la réussite

Néant

Sources et références

Donnés lors des cours

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les supports sont disponibles sur connectED

4. Modalités d'évaluation

Principe

Partie méthodologique écrite: 25%

Partie disciplinaire: examen oral 75%

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exm	100	Exm	100

Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).